



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 avril 2023

Le 3 avril 2023 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Christian LESTRADE, Maire.

Date d'affichage : 30 mars 2023 Date de convocation : 30 mars 2023

Présents : Mmes ALRIC Françoise, BELY Laure, COMBRET Marie-Chantal, GUTMULLER Anne, MATHIEU Patricia, MM. BONNET Philippe, DANEL Sébastien, DAUCH Patrick, LESTRADE Christian, PLAZEN Régis, RIVIERE Gérard.

Absents : Mmes ABADENS Emilie (procuration à Laure BELY), BERGOGLIO Irène (pas de procuration), BERNADET Sophia (procuration à Anne GUTHMULLER), M. LARTIGUES Pierre (procuration à Sébastien DANEL).

A été élue secrétaire : Mme BELY Laure

Le Procès-verbal de la dernière réunion du 6 mars 2023 est lu et adopté à l'unanimité.

1 – Vote des comptes administratifs

Budget principal commune de Vazerac : 13 voix POUR

Assainissement : 13 voix POUR

Locaux commerciaux : bar-restaurant La Grange / La Poste / salon de coiffure / Boulangerie : 13 voix POUR

Lotissement le Tucol : 13 voix POUR

2 – Vote des comptes de gestion

COMMUNE DE VAZERAC : Approbation du compte de gestion : 14 voix POUR

Affectation de résultat : 14 voix POUR

ASSAINISSEMENT : Approbation du compte de gestion : 14 voix POUR

Affectation de résultat budget : 14 voix POUR

BAR-RESTAURANT : Approbation du compte de gestion : 14 voix POUR

Affectation de résultat : 14 voix POUR

LOCAUX COMMERCIAUX : Approbation du compte de gestion : 14 voix POUR

Affectation de résultat : 14 voix POUR

LOTISSEMENT LE TUCOL : Approbation du compte de gestion : 14 voix POUR

3 – Délibération vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Pas de modification du taux d'imposition : 14 voix POUR

4 – Délibération d'emprunt à taux fixe pour les travaux concernant le bar-restaurant la Grange

14 voix POUR

5 – Délibération d'un crédit relais pour avances des subventions concernant le bar-restaurant la Grange

Prêt de 280 000 € sur 2 ANS, avec remboursement à chaque subvention reçue et intérêts (payés au trimestre) uniquement sur ce qui est employé. Taux à 4,157 %. Les frais de dossier s'élèvent à 560 €.

14 voix POUR

6 – Délibération achat d'un tracteur

Tracteur d'occasion de marque Massey Ferguson en complément du tracteur Klass que la mairie possède déjà. La Société Agri Quercy Lomagne nous a fait une proposition pour un tracteur de 2012 et divers équipements pour un montant de 32 000 € HT.

14 voix POUR

7 – Délibération achat d'un bungalow modulaire pour le boulodrome

Proposition par la SARL Modulto, entreprise basée à St Jory pour un montant de 14 000 € HT. Livraison et montage par l'entreprise. Le bungalow sera installé à la suite des toilettes à l'entrée du village.

12 Voix POUR et 2 ABSTENTIONS

8 – Questions diverses

La maison de Mr Custodi et son terrain sont mis en vente par les services fiscaux et peuvent être achetés par l'EPFL pour un montant de 63 000 €. La mairie est pour l'acquérir par le biais de l'EPFL et fait une proposition au prix.

14 voix POUR

Pour la boulangerie, une boulangère viendrait à son compte et financerait son matériel. Ouverture prévue début mai. Elle proposerait des pâtisseries, des produits salés, des produits locaux et un espace relais colis Pick'up. Elle est intéressée par le logement situé au-dessus du local. Le loyer du local sera mis à disposition jusqu'en décembre 2023.

Les travaux de l'église s'élèvent à 91 330 € HT et 7 300 € HT pour l'architecte soit 118 400 € TTC avec 35 % à la charge de la commune (budget 2024).

La séance est levée à 22 h 50.

de Marie



MAIRIE DE VALERAC
TARN-ET-GARONNE